



DEPARTEMENT DE L'HERAULT

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL
DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE COLLECTE ET DE TRAITEMENT DES
ORDURES MENAGERES PEZENAS-AGDE**

**SEANCE du jeudi 27 juin 2019
(2^e convocation sans quorum)**

DLB 2019/286

L'an deux mille dix-neuf et le jeudi 27 juin à 8h00, les membres du Comité Syndical du SICTOM Pézenas-Agde se sont réunis en session ordinaire, dans le lieu habituel de leurs séances, sous la Présidence de Monsieur Rémy GLOMOT, 1^{er} Vice-Président en l'absence de Monsieur Alain VOGEL-SINGER, Président.

Date de la convocation : vendredi 21 juin 2019

Affichage de la convocation : vendredi 21 juin 2019

Présents : Philippe AUDOUI, Sébastien FREY, Rémy GLOMOT, Alain HUC, Philippe MARTINEZ, Régis VIDAL, Alain RY AUX, Annick SATGER, Bernard SAUCEROTTE, Robert SOUQUE.

Absents excusés : Catherine BOUSQUET, Bernard CHAUD, Michel LOUP, Guy AMIEL, Rémi BOUYALA, Gérard MILLAT, Edgar SICARD, Christian THERON, Alain VOGEL-SINGER, Paul ISARD, Chantal GUILHOU, Bernard MONTAGUT, Christophe THOMAS, François TAUPIN, Robert SOUQUE, Daniel RENAUD, Louis BENTAJOU, Sandrine DENIER, Alain DURAND.

Secrétaire de séance : Annick SATGER

Objet : Présentation du Rapport Annuel sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets ménagers pour l'année 2018

Monsieur le Président expose que conformément au décret n°2000-404 du 11 mai 2000, notre collectivité doit examiner chaque année le rapport sur le prix et la qualité du service portant sur l'année précédente.

Ce document présente les principales actions et chiffres importants à retenir de cet exercice :

- des tonnages d'ordures ménagères en baisse avec 43 381 tonnes,
- des tonnages emballages ménagers recyclables en hausse avec 8 900 tonnes dont 5 561 tonnes de verre soit + 4,1% d'augmentation par rapport à 2017,
- une fréquentation importante des déchèteries avec plus de 718 000 visites,
- le lancement du déploiement de 12 nouvelles communes en biodéchets après le succès de la collecte de Pézenas avec 100 tonnes collectées en 2018,
- les 13 actions du Plan Local de Prévention des Déchets détaillées avec notre projet partenarial avec la ressourcerie Re'n'Art, les couches lavables de la crèche Nézignan l'Evêque, ou la réduction de la production de déchets verts avec les jardins partagés de Montagnac par exemple, etc...

- et les 9 920 enfants sensibilisés par nos 3 animateurs environnement sur l'ensemble du territoire.

Ce rapport est ensuite publié sur notre site internet, adressé aux collectivités membres qui le présentent à leurs assemblées délibérantes pour information et envoyer à nos principaux partenaires.

Monsieur le Président invite les membres du Comité Syndical à adopter le rapport annuel de l'année 2018.

Le Comité Syndical,

Où l'exposé de son Président,

Après avoir délibéré,


A l'unanimité,

ADOpte le rapport annuel de l'année 2018.

Fait les jours, mois et an que susdits.

Ont signé au registre les membres présents.

Le Président,


Alain VOGEL-SINGER



Le Président :

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Montpellier dans un délai de 2 mois à compter de la transmission au représentant de l'État le 04/07/2019 et de sa publication le 04/07/2019

A Nézignan l'Évêque, le 04/07/2019